

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe Dinh

N° 156531-2023/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 39-2023/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du jeudi 31 août 2023

Le **jeudi 31 août 2023 à 14 heures 10**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 157213-2023/1-ACTS** : projet de délibération relative à la participation de la province Sud à l'augmentation du capital de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Sud Forêt – *délibération APS*.

Présents :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Procurations* :

M. Jean-Gabriel Favreau donne procuration à M. Julien Tran Ap.
M. Briec Frogier donne procuration à Mme Françoise Suve.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Pierre Breyman, directeur de l'aménagement, de l'équipement et des moyens par intérim (DAEM) ;

M. Jean-Paul Cabanas, conseiller technique auprès du premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;

M. Jean-Philippe Dinh, chef de service adjoint du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;

Mme Rosalie Mbessa, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Nicolas Pebay, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 157213-2023/1-ACTS** : projet de délibération relative à la participation de la province Sud à l'augmentation du capital de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Sud Forêt – *délibération APS*.

Dans le cadre de sa politique en matière de boisement et de sylviculture, la province Sud a confié à la SAEM Sud Forêt la responsabilité de conduire le développement sylvicole en province Sud.

Depuis 2022, la province Sud a décidé d'accompagner un nouveau projet sylvicole de plantation sur 10 ans. Le programme présenté par Sud-Forêt s'articule autour d'une sylviculture d'essences à cycle court, pins des caraïbes et santal, sur une surface totale de 900 ha. Ce choix d'essences repose, pour le pinus sur sa capacité à se substituer partiellement aux importations (33 % de la demande locale en bois de sciage visés), et pour le santal, espèce emblématique, sur ses atouts économiques via l'exportation d'huile essentielle notamment. Les premiers retours sur investissement sont attendus à 16 ans avec les premières coupes d'éclaircie.

Le projet est basé sur la plantation de 90 ha par an, répartis en 40 ha de pinus (700 000 F/ha) et 50 ha de santal (1 000 000 F/ha) pour un coût de soixante-dix-huit millions (78 000 000) de francs CFP par an, complété des coûts d'entretien estimés en moyenne à vingt-quatre millions (24 000 000) de francs CFP par an et du coût de création et d'entretien des infrastructures (accès, desserte, pare-feu...) pour neuf millions (9 000 000) de francs CFP an. Le besoin en financement pour mener à bien le projet est donc de cent onze millions (111 000 000) de francs CFP par an soit un milliard cent dix millions (1 110 000 000) de francs CFP sur la période de 10 ans.

Ce besoin doit être couvert pour une part par l'apport de trois cent soixante millions (360 000 000) de francs CFP de fonds propres via une augmentation de capital avec notamment, en 2022 et 2023, une prise de participation supplémentaire de la caisse des dépôts et consignations (CDC) de deux cent quarante millions (240 000 000) de francs CFP, le troisième tiers étant apporté par la province Sud. Pour compléter le financement, la province Sud consent à la SAEM Sud Forêt, un prêt de sept cent cinquante millions (750 000 000) de francs CFP libéré sur 10 ans et remboursable à partir de la 15^{ème} année en 2037. Ce « montage » financier tient au fait que les durées des cycles de production de 20 ans et plus, ne sont pas compatibles avec les financements bancaires classiques ou avec des crédits d'opérateurs financiers comme l'association française de développement (AFD). Le pacte d'actionnaires formalisant ce projet dans ces termes a été signé entre les partenaires le 16 septembre 2022.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2023 de la SAEM SUD FORET, les actionnaires ont approuvé une augmentation de capital de 320 000 000 de francs CFP par la création de nouvelles actions, avec un apport en espèces de 120 000 000 de francs CFP de l'associé Caisse de Dépôt et Consignation (CDC) et pour l'associé province Sud l'apport en espèces de 120 000 000 de francs ainsi que la capitalisation effective des 80 000 000 de francs CFP détenus, sous forme d'avance en compte-courant.

L'objet de cette délibération est de permettre l'augmentation en capital de la SAEM SUD FORET par un apport en numéraire.

L'assemblée doit également habilitier le bureau de l'assemblée de province à préciser, en tant que de besoin, les modalités et les montants de la souscription ainsi qu'autoriser la présidente à passer tout acte nécessaire à cette opération.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

M. Tran Ap s'estimant en situation potentielle de conflit d'intérêts sur ce projet est sorti de l'hémicycle avant l'examen de celui-ci. Il n'a donc participé ni au débat ni au vote de ce projet de texte. La procuration que M. Favreau lui avait donnée n'a donc pas été prise en compte.

En propos liminaires, M. Blaise a déclaré que la SAEM Sud Forêt est arrivée au terme d'une période d'essai qui a permis de valider un nouveau modèle économique axé sur l'utilisation d'espèces comme le pinus et le santal ayant une durée de vie moins longue que les espèces nobles initialement choisies. Dans ce cadre, l'assemblée de la province Sud a acté en mai 2022 l'octroi d'un prêt de 750 millions de francs CFP en faveur de la structure. En outre, la province Sud finance annuellement la SAEM à hauteur de 155 millions de francs CFP dont 75 millions de francs CFP en subvention et 80 millions en avance en compte courant d'associé. Enfin, la collectivité et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) se sont engagées à apporter chacun 120 millions de francs CFP pour 2023. Ainsi, le projet de délibération présenté vise à autoriser la prise de participation à l'augmentation de capital de la SAEM Sud Forêt à hauteur de 200 millions de francs CFP comprenant 80 millions de francs CFP par transformation de l'avance en compte-courant d'associé et 120 millions de francs CFP par versement en numéraire.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Article 1 :

Mme Tiéoué a demandé des précisions sur la prise de participation à l'augmentation de capital de la SAEM Sud Forêt. MM. Bergery et Michel ont expliqué que cette procédure est décomposée en une opération comptable de transformation d'avance en compte courant d'associé à hauteur de 80 millions de francs CFP et un versement en numéraire à hauteur de 120 millions de francs CFP. En complément, MM. Blaise et Cabanas ont rappelé que la province Sud et la CDC avaient pris des engagements concernant le schéma de financement de l'activité de la SAEM Sud Forêt : la CDC devait verser 120 millions de francs CFP en 2022 et en 2023, ce qu'elle a déjà fait pour 2022. La province Sud devait également verser 120 millions de francs CFP mais en une seule fois pour 2023, d'où le versement en numéraire présenté.

Avis favorable de la commission.

Articles 2 à 6 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et Mme Ithupane Tiéoué).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 14 heures 20.

Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine



Philippe Michel